

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-25

OBJET : URBANISME : DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT « LES BLEUETS » ET NUMEROTATION

L'an 2023, le 05 avril à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 29/03/2023 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Franck CLOUET À Thierry GADAIS
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Guinard MARNE À Lydie RETAILLEAU
Pascal PHILIPPE À Pascale CORMERAIS
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON
Didier CHAUVIERE À Yves-Marie DELANOE

Désignation d'un secrétaire de séance : Solène LAUNAY a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : André LANCIEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1194 portant obligation aux communes de publier à l'inventaire des voies et voiries publiques et privées de la commune le nom des rues habitées ;

VU la commission Urbanisme en date du 14 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de donner une dénomination officielle à la rue du lotissement « Les Bleuets » ;

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la rue du lotissement « Les Bleuets », partant de la rue des Bleuets :

- « **Rue de la Laiterie** »

Seul le lot A du lotissement, sera numéroté et dénommé : 17, 19, 21, 23, 25, 27 rue des Bleuets.

Annexe 14 – CM 05-04-2023 – Plan du lotissement

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** de dénommer la rue du lotissement « Les Bleuets » : « **rue de la Laiterie** » ;

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération et sa pièce annexe aux services suivants : Service de la Poste, Institut Géographique National, Direction Générale des Finances Publiques de Nantes (service topographie et gestion cadastrale), Conseil Départemental de Loire-Atlantique (Service club SIG 44), Service Départemental Incendie et Secours de Loire-Atlantique, Gendarmerie, Communauté de communes Estuaire et Sillon ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

